

## PETR AKochZorn

### CONSEIL SYNDICAL Procès-verbal - Séance du 10 septembre 2021

#### Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

#### Membres présents : 15 membres

Mesdames Denise BOEHLER, Mireille GOEHRY, Claudine HUCKERT, Aurélie DYEUL.

Messieurs Gaston BURGER, Bernard FREUND, Daniel LENGENFELDER, Alain GROSSKOST, Alain HIPPE, André JACOB, Jean-Claude LASTHAUS, Jean-Jacques RUCH, Xavier ULRICH, Raymond ZILLIOX.

#### Membres absents excusés : 11 membres

Madame Virginie ZIMMERMANN.

Messieurs Raphaël ADAM, Eric GUILLAUME, Jean-Georges HAMMANN, Marc HERRMANN, Jeannot KREBS, Bernard LIENHARD, Pierre LUTTMANN, Georges PFISTER, Nicolas RODRIGUEZ, Jean-Luc TOUSSAINT.

#### **1. Adoption du compte-rendu de la séance du 06 avril 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 06 avril 2021.

#### **2. Modalités de gestion de la taxe de séjour pour le compte des EPCI membres**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil syndical que la taxe de séjour qui permet de financer partiellement l'exercice de la compétence tourisme est instaurée sur le territoire des deux communautés de communes :

- la Communauté de communes du Kochersberg a instauré la taxe de séjour le 30 juin 2016, et a réévalué cette dernière par délibération du 18 octobre 2018,
- la Communauté de communes du Pays de la Zorn en a fait de même par délibération du 24 septembre 2018.

Par ailleurs, la nouvelle convention tripartite de gestion de l'Office de tourisme prévoit que celui-ci assure la gestion de la taxe de séjour.

Dans un souci de cohérence, il est proposé de mutualiser l'acquisition d'un outil d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour pour les deux intercommunalités au sein du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) AKochZorn qui émettra les factures à l'attention des hébergeurs collecteurs de la taxe.

Les deux communautés de communes missionneront le PETR AKochZorn pour gérer la taxe de séjour et notamment pour recenser, collecter et participer au recouvrement de la taxe de séjour sur le territoire.

Après délibération, le Conseil syndical **approuve** la proposition du Président et **accepte** d'effectuer cette mission pour gérer la taxe de séjour pour le compte des deux communautés de communes membres. Le Président **est autorisé à signer** tout document se rapportant à cette affaire.

### **3. Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical les projets de Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) en cours de finalisation par la Communauté de communes du Kochersberg et la Communauté de communes du Pays de la Zorn.

Le PTRTE est une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional et porte donc le nom de Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Le PTRTE marque la volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans). C'est un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire.

Le projet de PTRTE se décline en 3 orientations stratégiques et 3 sujets transversaux partagés entre l'Etat et la Région :

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Sujets transversaux</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Transition énergétique et écologique</li><li>- Cohésion territoriale et coopérations</li><li>- Economie plurielle ancrée dans les territoires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- le déploiement des usages du numérique</li><li>- les synergies inter-territoires et interrégionales</li><li>- les dynamiques transfrontalières</li></ul>

Le PTRTE intègre également un vivier de projets que le territoire estime structurants, décisifs et importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme. Néanmoins, le PTRTE a une vocation évolutive et sera actualisé tous les ans avec de nouveaux projets identifiés.

Compte tenu des coopérations naissantes au sein du PETA AKochZorn, les deux communautés de communes ont souhaité associer le PETA et que celui-ci soit signataire des deux pactes en cours de finalisation sur chacun des territoires.

Au terme de ces explications, après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical :

- **approuvent** la démarche du PTRTE et **valident** les termes des deux projets de PTRTE de la Communauté de communes du Kochersberg et de la Communauté de communes du Pays de la Zorn ;
- **autorisent** M. le Président **à signer** le Pacte territorial de relance et de transition écologique de la Communauté de communes du Pays de la Zorn ;
- **autorisent** M. Bernard FREUND **à signer** le Pacte territorial de relance et de transition écologique de la Communauté de communes du Kochersberg.

  
Le Président,  
Justin VOGEL



